



COMMUNIQUE DE PRESSE

Les acteurs du transport fluvial prennent des engagements concrets pour favoriser la transition écologique, dans le cadre du colloque national organisé le 29 mai 2019

Béthune, le 4 juin 2019 - Souhaitant impulser une dynamique collective pour renforcer le verdissement du transport fluvial, Voies navigables de France et HAROPA – Ports de Paris ont organisé avec le soutien de nombreux partenaires* un colloque national « *Le transport fluvial à l'heure de la transition énergétique* » le 29 mai 2019. Cet évènement a permis de regrouper près de 250 personnes représentant l'ensemble de la filière : transporteurs, chargeurs, gestionnaires d'infrastructures, acteurs portuaires, fournisseurs et équipementiers, pour poursuivre la transition vers un nouveau modèle de transport fluvial décarboné et encore plus écologique. A cette occasion, plusieurs annonces ont été faites qui confirment la dynamique d'évolution engagée vers l'utilisation de bateaux plus propres.

Des démarches innovantes portées par des professionnels et soutenues par les acteurs institutionnels

Ce colloque a permis de confirmer l'arrivée sur la Seine à partir de septembre prochain d'un nouveau concept de bateau-entrepôt recourant à une motorisation hybride. Développé par la société **Fludis**, avec le soutien financier de la Banque des territoires et du PIA ville de demain, le projet qui relève de la logistique urbaine utilise la voie d'eau pour amener au plus proche des clients les colis qui leurs sont destinés et dont la livraison sur les tous derniers kilomètres sera assurée par une flotte embarquée de vélos-cargos électriques. Les marchandises seront chargées en dehors des centres urbains, triées à bord du bateau pendant la navigation, puis chargées sur les vélos

électriques qui seront ensuite débarqués en divers points du centre-ville. L'hydrodynamique du bateau et sa motorisation ont été étudiés pour atteindre une efficacité énergétique aussi maximale que possible. Ce dernier est ainsi doté de deux propulseurs électriques, alimentés par un groupe électrogène et une combinaison de batteries. Celles-ci peuvent être rechargées soit par le groupe électrogène, soit en se branchant à quai, là où des bornes sont disponibles. Lors de son lancement, la pleine utilisation du bateau sera assurée grâce aux chargements de trois enseignes de la distribution. Un retour en charge est prévu dans le cadre d'un mécanisme de collecte de certains déchets recyclables.

Le **groupe Sodexo** (Batobus, Bateaux Parisiens, Yachts de Paris) a pour sa part annoncé sa **volonté de s'engager dans une amélioration immédiate des performances énergétiques de sa flotte**. Au port de la Bourdonnais, les bateaux-restaurants sont d'ores et déjà branchés chaque soir au courant de quai. Début juin, l'ensemble de la flotte des Batobus passera au Gas-to-Liquid ou GTL, un carburant de synthèse qui n'émet ni fumée, ni odeur, et dont l'utilisation permet de diminuer les émissions polluantes des bateaux sans en changer les moteurs. La solution sera ensuite étendue à l'ensemble de la flotte. En juin, Franck Chanevas, directeur général Sodexo Sports et Loisirs France et Espagne annoncera par ailleurs l'engagement de Bateaux Parisiens – Batobus dans l'hybridation de la flotte. La moitié des groupes électrogènes alimentant aujourd'hui les moteurs électriques des bateaux seront remplacés par des batteries. La totalité de la flotte Batobus sera ainsi équipée pour la saison 2020.

Olivier Jamey, Président de la Communauté portuaire de Paris (CPP) a fait le point sur la démarche lancée pour **clarifier les solutions possibles pour rendre la flotte fluviale parisienne plus « verte » selon la nature des activités et des contraintes**, via une étude en cours, cofinancée par la Région Île-de-France, le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire, HAROPA et Voies navigables de France. Ces travaux ont pour ambition d'aboutir au lancement d'outils dédiés aux armateurs parisiens : **un outil de diagnostic** leur permettant de choisir le scénario technique et énergétique le plus approprié en fonction des caractéristiques et activités des bateaux, **un guichet unique** pour le financement de leurs projets et une **application de management des flottes, accessible sur smartphone**, permettant aux armateurs d'anticiper les besoins des bateaux, notamment en énergie.

De son côté, le **Comité des Armateurs Fluviaux (CAF)** a annoncé la **signature, le 18 juin prochain,**

d'un accord de partenariat avec le Groupement des Industries de Construction et Activités Navales (GICAN) et le Syndicat National des Constructeurs et Réparateurs de Bateaux (SNCRB). Celui-ci doit permettre une meilleure prise en considération des enjeux propres au secteur fluvial au sein d'un cluster jusqu'à présent essentiellement centré sur le monde maritime. Ce rapprochement doit permettre de renforcer le travail de la filière sur les sujets liés au verdissement des flottes qui peuvent concerner tant la navigation côtière, la pêche que le transport fluvial.

Les **acteurs institutionnels** ont fait part lors de ce colloque de leur mobilisation pour **soutenir la transition écologique du transport fluvial**. Ainsi, la **Région Bourgogne Franche Comté** et le **Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF mobilités)** travaillent au développement de solutions de mobilité faisant appel à de l'hydrogène vert ou à du bio-GNV et à la mise en place d'un écosystème globale autour de ces technologies, afin que celles-ci qui puissent être déployées à court terme. La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts, également actionnaire de SIGEIF mobilités, a rappelé qu'elle accompagnait des projets de mobilité durable (hydrogène, GNV et électricité batterie) en tant qu'investisseur pour contribuer au déploiement d'une mobilité plus propre (infrastructure et navires).

La région Ile-de-France a confirmé son engagement en faveur du transport fluvial, vu comme un élément majeur de sa politique en faveur d'une logistique durable, dans le cadre du PAMI (Plan d'Aide à la Modernisation et à l'Innovation) et du PARM (Plan d'Aide au Report Modal), deux dispositifs mis en place et gérés par VNF. C'est également le cas de **l'ADEME** (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), qui **s'engage à contribuer au PAMI, à hauteur de 4,26 M€ sur la période 2019-2021. Ce plan a pour objectif d'aider les exploitants de bateaux de transport de marchandises (artisans et armateurs) à adapter leur flotte fluviale aux exigences environnementales (économies d'énergie, motorisations plus écologiques...) et/ou à des contraintes logistiques spécifiques (bateaux plus sûrs, répondant à certains besoins particuliers...).**

Au total, le montant des co-financements obtenus à ce jour pour le PAMI, en plus de l'engagement de VNF (12,5 millions d'euros), s'élèvent à plus de 10 millions d'euros d'ici 2022 (Etat, région Ile-de-France, région PACA et ADEME). Vecteur privilégié pour faire émerger des projets innovants, le PAMI a permis à VNF de financer depuis 2008 près de 2 000 projets à hauteur d'environ 25 millions d'euros (et de près de 240 millions d'euros investis par la profession).

Enfin, le **Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a confirmé sa volonté de mettre en œuvre dans les tous prochains mois un dispositif d'« Engagements pour la croissance verte » dans le domaine fluvial**. Objectif : clarifier les mesures fiscales et réglementaires prises par l'État pour favoriser l'innovation dans la filière fluviale, en contrepartie de d'engagements de la part de ses acteurs en faveur d'un renforcement de sa performance énergétique.

Un rendez-vous en 2020 pour faire le bilan des avancées réalisées

Thierry Guimbaud, Directeur général de VNF, l'a rappelé en conclusion du colloque national, *« la transition énergétique recèle trois défis pour le transport fluvial : au niveau urbain, pour les trajets longue distance et pour les bateaux restant à quai. Pour chacune de ces trois problématiques, il existe des solutions activables à moyen et long terme. Il faut désormais en accélérer la mise en œuvre. »*.

Le travail de chacun doit donc se poursuivre sans attendre pour approfondir les orientations qui se dessinent et mettre en œuvre les solutions adaptées. Voies navigables de France donne rendez-vous à l'ensemble des acteurs en 2020 pour un acte II de la transition écologique du transport fluvial, afin de faire un premier bilan des innovations mises en place et des avancées obtenues.

* Le ministère de la Transition écologique et solidaire, L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Banque des Territoires, la Compagnie nationale du Rhône (CNR), le Comité des Armateurs fluviaux (CAF), la Communauté Portuaire de Paris, le think tank TDIE, la Délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine (DIDVS), la Délégation générale pour le développement de l'axe Nord et la Délégation interministérielle au développement de l'axe portuaire et logistique Méditerranée-Rhône-Saône.

Contacts presse

Voies navigables de France - Direction de la Communication

Claire Dupont
06 82 68 36 58
claire.dupont@vnf.fr

Agence Manifeste

Olivier Astorg
01 55 34.99 86 / 06 60 72 46 91
olivier.astorg@manifeste.fr